



LIFE-PHYTOBARRE

LIFE PLUS « PHYTOBARRE »
Un procédé innovant de traitement des effluents
phytopharmaceutiques
et de nouveaux usages pour les agriculteurs

Ref : LIFE+ 12 ENV/FR/000530

BILAN FINAL

ACTION C1

*Suivi des impacts sociétaux sur la communauté agricole
locale*

(sur la base du rapport n°3/Déc.2015 et du rapport n°5/Janv.2017)

SUIVI SOCIOLOGIQUE DE LA DEMARCHE

Mathieu LEBORGNE

«TERRITOIRES SOCIAUX»

Action C1 : Suivi des impacts sociétaux sur la communauté agricole locale

Objectif

L'action C1 traite de l'intérêt du procédé dans la communauté agricole proche des exploitations ayant accepté de participer au projet en accueillant des démonstrateurs. Le principe de la diffusion de proche en proche (essaimage) est ici central : des visiteurs des sites où sont installés les démonstrateurs, aux exploitations voisines, en passant par les divers interlocuteurs du projet.

Le but est donc de mesurer l'impact du projet sur les parties prenantes, autre manière d'appréhender de manière générale l'insertion et la pertinence du projet Life PhytoBarre ; puisqu'il n'est pas uniquement une innovation technique. Il intègre d'autres dimensions dont une en particulier : sa capacité à créer une communauté locale d'utilisateurs, porteurs d'un certain discours sur les questions agricoles, environnementales et sociales en général. C'est pourquoi nous avons prévu un suivi des impacts sociétaux de la mise en œuvre du procédé sur la communauté locale agricole. Nous avons donc été attentifs à la capacité des agriculteurs engagés dans la démarche à être eux-mêmes porteurs, auprès de leurs collègues du monde agricole, de la dissémination. Cette manière de faire, de plus en plus usitée, est un moyen efficace de travailler à l'appropriation d'une nouvelle pratique ou d'un nouvel outil. L'équipe PhytoBarre mobilisée par le projet a elle-aussi essayé de jouer ce rôle de disséminations.

Par ailleurs, un autre élément de contexte, jusqu'alors peu examiné, semble jouer un rôle important dans la compréhension du phénomène de dissémination : le cadre réglementaire et législatif dans lequel s'insère le projet. Se sentir contraint par la réglementation ou faire soi-même la démarche par conviction sont deux manières différentes de s'approprier l'innovation.

Le rapport sur les impacts sociétaux intitulé « *La communauté agricole face à son devoir productif sous contrainte environnementale* » (n°3/Déc.2015) se base sur une analyse plus précise des entretiens menés dans la première période du projet (années 2014 et 2015). Ces entretiens sont constitutifs des registres argumentatifs qui sont au principe des modèles agricoles en jeu auprès de nos interlocuteurs. Tels qu'ils se définissent, un des éléments marquant est leur *autonomie* : dit autrement, ils se définissent comme étant très « étanches » les uns envers les autres. Ces premières conclusions laissent penser que la diffusion de l'intérêt pour le procédé dans la communauté agricole ne pourra pas reposer en premier lieu simplement sur une dissémination de proche en proche entre exploitants agricoles, mais devra venir s'appuyer sur d'autres cercles tels que la formation, les administrations, la participation à des journées thématiques ou des salons spécialisés.

Texte réglementaire versus « incitations contraignantes » ?

Par ailleurs, un autre aspect qui permet de mieux comprendre les possibilités (ou non) de mobilisation du monde agricole en faveur de l'innovation concerne la réglementation de 2006, arrêté interministériel donnant notamment obligation pour les agriculteurs de s'équiper de systèmes de rinçage des appareils de traitement et de traitement des effluents ou, si ce n'est pas le cas, de pratiquer le rinçage à la parcelle.

On a déjà vu (rapport 2 notamment) la difficile applicabilité de ce texte, du point de vue des agriculteurs. Mais on peut aussi l'envisager du côté des administrations en charge des contrôles. Celles-ci peinent à remplir leur mission (par manque de moyens, par stratégie vis-à-vis d'un monde agricole « pas encore prêt »,...). C'est ce qui explique une des voies récentes qui s'ouvre aujourd'hui, pour pallier ces faiblesses réglementaires et administratives : c'est ce qu'on pourrait appeler « la stratégie des labels » ou la politique incitative. L'approche coercitive ayant montré ses limites, l'administration, en lien avec certains labels ou certaines démarches qualité (de type Global Gap, Haute Valeur Environnementale, ...), commence à changer de stratégie : l'obtention de subventions, en général, devient de plus en plus inféodée au fait d'être équipé de système de traitement, y compris si la demande de subvention concerne un domaine qui n'est pas en lien direct avec la question du traitement des effluents.

Cette voie récente constitue ainsi un des nouveaux leviers administratifs pour accompagner le monde agricole dans sa mutation vers une éco-responsabilité dans ses pratiques.

Le meilleur moyen de l'adopter, c'est d'abord d'y croire

Au regard de l'ensemble des entretiens réalisés, et malgré le fait que la « peur des contrôles » soit souvent évoquée par les agriculteurs comme une des raisons les poussant à envisager l'acquisition d'un système de traitement des effluents, la réglementation n'a finalement que peu d'impact sur le changement des pratiques.

La fluctuation des orientations politiques actuelles (concernant les modalités d'aide à l'acquisition d'un système de traitement par exemple : baisse des aides individuelles puis favorisation des stations collectives) place l'agriculteur

dans une position d'incertitude qui tend à freiner l'adoption des systèmes de traitements. Le basculement, ces dernières années, vers un soutien plus important aux stations de traitement collectives ne favorise pas son adoption en tant que tel, il permet cependant d'orienter son usage.

Le développement de ces « gestes environnementaux » repose en fait sur l'idée, encore trop fragile, que cet investissement « non productif » pourrait constituer un avantage concurrentiel vis-à-vis des autres modes de production existants sur le marché par la vente d'une « image environnementale ».

Au-delà des trajectoires professionnelles (fin de carrière, ou début d'installation), la « conscience individuelle »¹ reste, on l'a dit, un élément clé dans l'adoption d'un procédé de traitement.

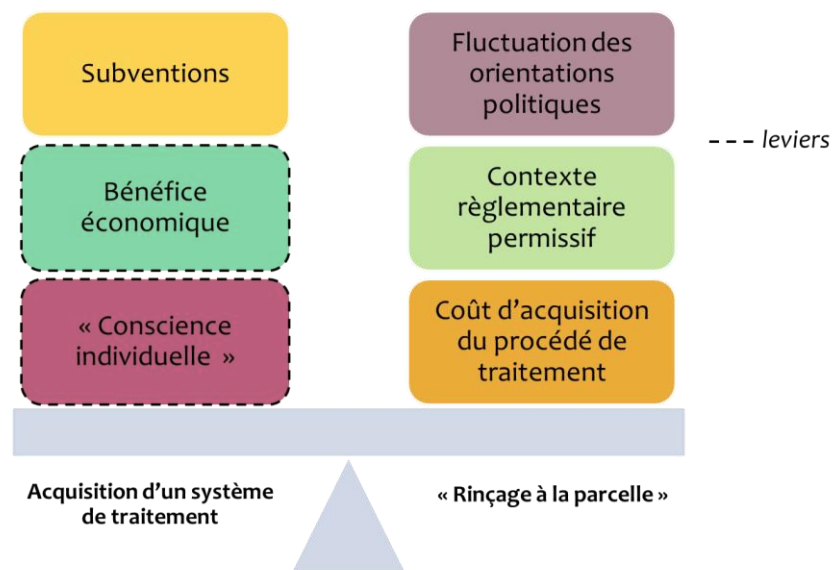


Schéma : M.Kessler, CEA

C'est peut-être-là une des raisons de la très faible participation du monde agricole aux réunions publiques organisées pour présenter l'outil Life PhytoBarre. Outre la difficulté de pouvoir mobiliser les exploitants dans des périodes et des plages horaires les moins perturbantes possibles, il faut peut-être voir là un signe des mécanismes d'appropriation de l'innovation. Il semble en effet que ce n'est d'abord pas à un niveau collectif de discussions et de débats que s'ancrent les croyances ou les convictions mais bien, sur le terrain, chaque jour, en fonction de ses propres essais/erreurs, de son vécu que progressivement se construit le terrain favorable à un accueil de l'innovation. Cet état de fait comporte en lui un paradoxe fort : si c'est en effet au niveau personnel/individuel que les premiers pas se font, la politique incitative actuelle de développement des outils de traitements des effluents phytosanitaires se concentre sur les outils collectifs ; ce sont vers eux que sont tournées les aides, non plus vers les stations individuelles.

¹ Volonté d'investir dans la préservation des ressources (eau, sol, etc...) base de l'activité.

Or, qui dit outil collectif dit collectif d'acteurs ; et l'enquête de terrain nous l'a montré à plusieurs reprises, ces collectifs ont du mal à naître. Comment parvenir à construire un « Commun » constitué d'une somme d'accords de visions individuelles ? Peu de stations collectives existent pour l'heure. Elles nécessitent un gros travail de médiation/discussion entre les acteurs eux-mêmes, d'où aussi la nécessité d'un porteur du collectif. L'équipe Life PhytoBarre n'a pas pu jouer ce rôle, pour au moins deux raisons :

- . la première liée au statut et à la légitimité convoquée dans un tel contexte : ce sont les instances représentatives de la profession qui ont ce statut. Chambres d'agriculture, (et leurs groupes de développement agricoles GDA), syndicats agricoles, stations expérimentales... ont seuls un pouvoir de porte-parole, voire de mobilisation en la matière. D'où l'importance stratégique d'avoir construit un démonstrateur, ouvert au public, à la station expérimentale de la Pugère. C'est d'ailleurs à la Pugère que la réunion publique organisée par l'équipe PhytoBarre a eu le plus de participants (avec celle organisée à Lourmarin par le syndicat des vignerons AOC du Luberon en décembre 2015). Ils étaient présents à l'invitation de la station et de ce qu'elle représente. C'est ensuite, en interne et dans les réseaux déjà constitués que les idées avancent et les décisions se prennent.

- . la deuxième raison est, à l'inverse, lorsqu'on a affaire à des acteurs agricoles déjà convaincus et décidés à agir. Leur parcours, leur formation, leurs rencontres, les conduisent de manière « naturelle » à se rapprocher du projet, en étant les premiers acteurs de leur mobilisation. Il peut s'agir aussi, sans parler de conscience environnementale, de pragmatisme (ou opportunisme) économique : dès lors que les chartes « incitent sous la contrainte », les stratégies changent. Les nombreux contacts ainsi établis sont de leur fait, même si c'est par le biais d'acteurs agricoles intermédiaires que les rencontres se sont faites. Il faut noter que c'est notamment en lien avec ces retours positifs que l'équipe LifePhytoBarre a pu anticiper la suite en commençant à se structurer juridiquement (société en cours de fondation) pour être en mesure, rapidement, de répondre à cette demande motivée.

Conclusion

Les résultats de cette action nous ont amenés à reconsidérer la stratégie de diffusion de l'innovation. Si les quatre stations pilotes installées en région PACA gardent une partie de leur rôle de « démonstrateurs » (entendu ici comme vitrine d'un outil technique et d'un projet qui le porte), l'équipe LifePhytoBarre fait le constat de la difficulté réelle d'une dissémination « naturelle », de proche en proche, au sein de la profession agricole régionale, si cette dissémination ne passe pas par des réseaux dédiés à cela. Malgré cela, les quatre participants au projet ont chacun à leur manière joué ce rôle :

- . la station expérimentale de la Pugère qui est, par essence, un lieu de démonstration pour le public de la profession,
- . le campus Louis Giraud et sa directrice d'exploitation qui s'appuient sur le démonstrateur pour aborder, avec les apprenants, la question des effluents et de leur traitement en général,
- . le GAEC « Les Oliviers » qui, par le biais de l'inauguration de sa station, a diffusé dans ses réseaux proches l'existence de la station et l'intérêt de son fonctionnement,

. l'EARL « Les Lesques » qui a su proposer l'idée d'une station collective (projet en cours de discussion) au sein de la cave coopérative dans laquelle il est investi.

L'action C2 montrera que c'est aussi dans d'autres réseaux que la dissémination s'est opérée.